

CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 30 MARS 2015 COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

MAIRIE DE GRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

Le Conseil Municipal de la Ville de Gray agissant en vertu d'une convocation en date du 23 mars 2015 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville, Place Charles de Gaulle, **le 30 mars 2015 à 18h15** sous la présidence de **Monsieur Christophe LAURENÇOT**, Maire de la Ville de Gray.

Etaient présents : CH. LAURENÇOT, Maire et M. BRETON, A-L FLETY, M. ROUSSELET, J. DEBELLEMANIERE, F. THOMAS, M.F MIALLET, Adjointes Municipaux, V. JOLY, D. BARI, B. ANTOINE, A. PAUFERT, M-Th BETTIOL, T. TEK, P. LAMARCHE, C. TONDU, M. KESSAB, D. JACQUIN, M-Ch. PERROTIN, I. FOUILLOT, F. BERGELIN YONNET, H. NAJI, M. PAQUIS, Ch. DEVAUX, J-CI. GULOT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents représentés : M. ALLIOT (pouvoir J. DEBELLEMANIERE), M-Th. BETTIOL (pouvoir A. NOLY), C. CHAUVELOT-DUBAN (pouvoir M. PAQUIS) et Ch. VERHILLE (pouvoir Ch. DEVAUX), Conseillers Municipaux.

Etaient absents : J. CORREIA, A. NOLY

Secrétaire de séance : A. PAUFERT

◇◇◇◇◇

En début de séance, Monsieur le maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Robert Morf, Conseiller Municipal, décédé quelques jours auparavant.

CM/2015/03/01

FONCTIONNEMENT CONSEIL MUNICIPAL **DECES CONSEIL MUNICIPAL / INSTALLATION NOUVEAU CONSEILLER**

Monsieur le Maire rappelle à l'assistance la disparition de **Monsieur Robert MORF**.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet de Haute-Saône en a été informé.

Monsieur le Maire reprend la séance en demandant, concernant l'éventuelle installation de Steve KQIRA, suivant sur la liste Ensemble à GRAY, si les membres de l'opposition ont pu s'entretenir avec Madame DUBAN. En effet, cette dernière a été contactée par le Maire ce même jour vers midi, pour évoquer le cas de Steve dont la situation particulière jusqu'à la fin juin l'empêche de siéger

Hicham NAJI estime qu'il y a conflit d'intérêt et la loi ne permet pas à Steve KQIRA de siéger.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est dans une écoute active avec l'opposition et qu'il n'ira pas contre leur avis, pour ne pas risquer un litige, et fera donc appelle à la personne suivante sur la liste.

Hicham NAJI rappelle que Steve peut choisir soit démissionner de son poste actuel soit démissionner du poste de conseiller municipal.

Marie BRETON comprend bien qu'un jeune en formation ne peut pas démissionner et constate que c'est bien triste de voir un jeune qui s'implique n'avoir pas d'autres solutions.

Hicham NAJI confirme que c'est bien malheureux mais c'est la loi.

Monsieur le Maire affirme qu'il ne fera pas des calculs, malgré la malédiction qui frappe après le décès de Maurice COINDET, Philippe SEGUIN et Robert MORF. C'est pour ça que devant ces circonstances malheureuses, il a souhaité interpellé tous les élus officiellement sur le cas de Steve. Et bien entendu, il l'encourage à poursuivre ses études. Il avait proposé une autre solution, sous réserve d'une unanimité pour éviter toute action en justice.

Hicham NAJI affirme que le préfet aurait été avisé.

Monsieur le Maire informe que le Préfet avait été contacté directement sur ce cas, il est au courant. Constatant la démission de Steve KQIRA, le maire annonce que Frédérique BERGELIN-YONNET est installée conseillère municipale de GRAY. Il l'invite à rejoindre les rangs du conseil, et souhait un travail efficace au service de la Ville.

Elections départementales : *Monsieur le maire tient à saluer la victoire des deux candidats. « Ce dimanche ont eu lieu les élections départementales qui pour la première fois proposaient un binôme pour représenter le canton. Sur le canton de Gray ont été élu Madame Claudy CHAUVELOT-DUBAN et Monsieur Serge TOULOT. Nous espérons que la ville de Gray pourra bénéficier de leur soutien ».*

CM/2015/03/02

EXCUSES ET POUVOIRS

Monsieur le Maire présente les excuses de **Mesdames M. Th. BETTIOL, C. CHAUVELOT-DUBAN, Ch. VERHILLE et Monsieur M. ALLIOT, Conseillers Municipaux.**

et donne lecture des pouvoirs établis par :

- **Madame Marie-Thérèse BETTIOL**
en faveur de **Madame Annick NOLY**
- **Madame Claudy CHAUVELOT-DUBAN**
en faveur de **Madame Martine PAQUIS**
- **Madame Christine VERHILLE**
en faveur de **Monsieur Christian DEVAUX**
- **Monsieur Michel ALLIOT**
en faveur de **Madame Jocelyne DEBELLEMANIERE**

SECRETAIRE DE SEANCE ET COMPTE RENDU

En l'absence d'Annick NOLY, le **Maire** propose qu'Alain PAUFERT soit secrétaire de séance. Pas d'autres candidatures.

■ **Monsieur Alain PAUFERT**

à l'unanimité, est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 9 février 2015.

Hicham NAJI a deux questions :

1 – La collaboration avec les services pour terminer le compte-rendu n'a pas été faite cette fois-ci.

Le Maire lui répond que la personne en charge des compte-rendus est en maladie depuis quelques semaines.

2 – Plusieurs personnes lui demandent pourquoi les compte-rendus ne sont plus accessibles sur le nouveau site de la ville. **Le Maire** lui répond qu'ils seront bientôt à nouveaux accessibles.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

■ **adopte le compte rendu de la séance**

APPEL AUX QUESTIONS DIVERSES

Madame PAQUIS a une question sur la Commission Communale des Impôts Directes

Monsieur GULOT a une question sur la Rue Gambetta.

CM/2015/03/03

FONCTIONNEMENT CONSEIL MUNICIPAL **ELECTION NOUVEL ADJOINT SUITE A DECES**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2014/04/05 du 4 avril 2014 portant création de 7 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° 2014/04/06 du 4 avril 2014 relative à l'élection des adjoints au maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire suite à un décès,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de second adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

LE MAIRE après avoir lu le projet de délibération demande à l'assemblée s'il y a des candidats.

Denis BARI se présente. Aucune autre candidature. Le vote est à bulletin secret. **Matthieu ROUSSELLET** fait le tour des conseillers pour récupérer leur bulletin qui sont ensuite dépouillés.

Résultats : 26 votants. Denis BARI obtient 26 voix. Il est donc élu à l'unanimité Second adjoint à la ville de GRAY.

Denis BARI remercie tout le monde de lui faire confiance. Il rappelle qu'il a mis longtemps avant de prendre sa décision. Il dit : « *Je serai l'adjoint de tous les Graylois* ».

Le Maire estime que le vote unanime est révélateur. Il sera secondé par Monsieur Alain PAUFERT, en tant que conseiller municipal délégué aux travaux.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **Article 1^{er} : DECIDE** que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,
- **Article 2 : PROCEDE** à la désignation du Second Adjoint au scrutin secret à la majorité absolue,
- **Article 3 : DESIGNE à l'unanimité** Monsieur Denis BARI en qualité de second adjoint au maire

CM/2015/03/04

AFFAIRES GENERALES

REMPLACEMENT DELEGATIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire explique qu'il convient de remplacer *Monsieur Philippe SEGUIN* dans les diverses commissions, comités et syndicats dont il était membre.

COMMISSIONS COMITES ET SYNDICATS	NOMS
Comité AVAP	Denis BARI
Commission Vie de Quartier, espaces publics, sécurité	Marie BRETON
Commission appel d'offres	Alain PAUFERT
Commission travaux	Alain PAUFERT
Commission circulation	Alain PAUFERT
Syndicat de voirie Gray-Autrey	Marie BRETON
Syndicat mixte de chaufferie centralisée	Mohamed KESSAB

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** les délégations proposées

CM/2015/03/05

AFFAIRES GENERALES
DENOMINATION DE RUES

Monsieur Denis BARI, *Adjoint au maire délégué aux travaux et à l'urbanisme*, informe l'assemblée qu'il convient d'adopter la dénomination des voies du quartier Saint-Adrien validées en commission circulation.

A savoir :

- Impasse principale : **Impasse Louis BLERIoT**
- Impasse vers Les Ailes de Saint Adrien ULM : **Impasse Jean MERMOZ**
- Place Aéroclub : **Place Maryse BASTIE**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **ADOPTE** les dénominations ci-dessus

CM/2015/03/06

AFFAIRES FINANCIERES
TARIFS EMBLEMES FOIRE EXPOSITION GRAY

Monsieur Virginie JOLY, *Conseillère Municipale déléguée au commerce et au développement économique*, informe l'assemblée qu'il convient de fixer les tarifs pour les emplacements buvette et restauration pour la Foire exposition 2015.

Il est proposé les tarifs suivants :

- **15 € HT soit 18 € TTC/m²** pour un emplacement buvette
- **17 € HT soit 20.40 € TTC/m²** pour un emplacement restauration sous chapiteau

Hicham NAJI demande qu'un point soit fait sur l'organisation de la Foire.

Virginie JOLY explique qu'il reste 3 emplacements sous chapiteau sur 95, et que 35 exposants seront sur l'extérieur.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **ADOPTE** les tarifs ci-dessus

CM/2015/03/07

AFFAIRES FINANCIERES
TAXES LOCALES – VOTE DES TAUX 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal doit se prononcer, avant le 15 avril 2015, sur les taux applicables en matière de fiscalité locale.

La notification prévisionnelle des bases d'imposition pour 2015, établies par les services fiscaux, fait état des données suivantes :

	Bases d'imposition 2014	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Progression

Taxe d'habitation	5 506 968	5 548 000	0.74 %
Taxe foncier bâti	6 715 279	6 801 000	1.27 %
Taxe foncier non bâti	58 475	59 000	0.89 %

Dans le cadre de la politique générale de la ville, destinée à contenir la pression fiscale, et compte tenu des efforts de gestion réalisés par les orientations de la municipalité et des services, Monsieur le Maire propose **un maintien**, pour 2015, des taux en vigueur, à savoir :

- **Pour la taxe d'habitation un taux de 11,37 %**
- **Pour la taxe foncier bâti un taux de 21,55 %**
- **Pour la taxe foncier non bâti un taux de 54,67 %**

Ainsi, le montant du produit fiscal attendu sera de **2 128 679 €**

Les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2015 étant de **2 117 000 €** (article 73111 du budget), le gain, soit **11 679 €**, sera inscrit au budget supplémentaire de l'exercice 2015.

Hicham NAJI pense qu'aujourd'hui le maire propose un maintien des taux. Au vue de la montée des charges de fonctionnement plus rapide que les recettes, les taux seront-ils maintenus durant toute la mandature ? D'autant plus que l'on sait que la Communauté de Communes va les augmenter.

Le Maire affirme que lorsqu'on annonce des choses on s'y tient. Il affirme qu'il y a encore des efforts à faire dans la maîtrise du fonctionnement et le répète aux chefs de services régulièrement. Il faudra aussi voir les investissements à la baisse. Les taux seront maintenus jusqu'en 2020. Comme mes collègues maires, je réagis à la baisse des dotations de l'Etat.

Marie BRETON rappelle le transfert des charges de l'Etat sur les collectivités.

Hicham NAJI rappelle que la ville de GRAY n'est pas la seule impactée.

Monsieur le Maire rappelle que des choix devront être faits.

Hicham NAJI Pour compenser la baisse des dotations, les taux seront-ils impactés à la hausse ?

Le Maire En 2015, on peut assurer. EN 2016 on fera tout pour les maintenir, et si on ne peut pas les maintenir, on expliquera. La finalité de la municipalité est d'augmenter la population et, donc, la pression fiscale ne doit pas être trop forte.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

■ **MAINTIENT** les taux proposés

CM/2015/03/08

AFFAIRES FINANCIERES

**PLAN DE FINANCEMENT INSTALLATION DISPOSITIF VIDEOPROTECTION NOMADE
(2 caméras)**

Monsieur le Maire souhaite étoffer son système actuel de vidéoprotection par l'acquisition de deux bornes vidéos mobiles. Il s'agit de couvrir des zones non équipées jusqu'à présent et aussi de s'adapter à la migration de la délinquance et de surveiller des événements ponctuels.

Ainsi, la ville de Gray serait équipée de 26 caméras au total. L'acquisition d'un dispositif de vidéoprotection nomade présente un coût estimatif de **27 960.00€ HT** pour deux caméras.

Le plan de financement serait le suivant :

➤ DDCSPP 70 – FIPD (30 %) =	9 320 €
➤ Préfecture - DETR (30 %) =	9 320 €
➤ Autofinancement (30%) =	9 320 €

Hicham NAJI affirme que c'est une très bonne mesure, et demande quel est le constat des nouveaux équipements confiés à la Police Municipale ? Sont-ils souvent utilisés ?

Marie BRETON explique que de nombreux contrôles sont réalisés, notamment quai Villeneuve, qui sont suivis par des verbalisations suites à de nombreuses infractions constatées.

Hicham NAJI est satisfait.

Marie BRETON souhaite ne pas donner ni les lieux ni les jours et heures pour ne pas que ça se sache trop.

Le Maire estime que la vitesse par endroit est trop excessive, pour autant lorsque que c'est un petit dépassement, la souplesse de verbalisation est requise. Il rappelle que tous les lundis matins a lieu avec la gendarmerie une réunion de sécurité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **ADOpte** ce plan de financement suivant
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions s'y afférent.

CM/2015/03/09

AFFAIRES FINANCIERES

AMENAGEMENTS SECURITE DEVANT ECOLES – DEMANDE SUBVENTION AMENDE DE POLICE

Madame Anne-Laure FLETY, Adjointe au maire déléguée à la Petite enfance et à la réussite scolaire explique que suite aux conseils d'écoles, elle a sollicité les services techniques afin de mettre en place une sécurité des passages piétons rue Victor-Hugo.

- **Aménagement sécurité rue Victor HUGO :**
Devant le théâtre et l'école maternelle Prévert est prévu un plateau traversant afin de sécuriser au mieux le public et les écoliers. L'estimation est de **1.356 € HT**

Devant la Maison Pour Tous et l'École départementale de musique (Jobard), un autre plateau traversant au vu de la vitesse prises par les voitures. L'estimation est de **21.311 € HT**

Devant l'UDAF et le restaurant au bout de la rue au croisement de la rue du Marché, un autre plateau traversant est prévu. L'estimation est de **13.412 €**

Coût total de ces installations : **36.079 € HT**

Christian DEVAUX demande pourquoi un passage est chiffré à 1.300 € et un autre plus de 20.000 €.

Denis BARI explique que celui devant PREVERT à 1.300 € ça n'est que de la peinture avec éclairage, tandis que les plus coûteux, notamment devant la MPT sont plus important en aménagement de voirie avec une plate-forme centrale. Les travaux ne se dérouleront pas avant l'automne ; car rue Victor HUGO, des travaux de réseaux vont se dérouler durant l'été.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** ces travaux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police et bordures de trottoirs.

CM/2015/03/10

AFFAIRES FINANCIERES

AMENAGEMENTS SECURITE EN VILLE – DEMANDE SUBVENTION AMENDE DE POLICE

Madame Marie BRETON, Adjointe au maire déléguée à l'administration générale et aux travaux explique que plusieurs travaux de sécurisation des piétons sont programmés.

- **Devant le Bâtiment MAVIA** : Des travaux de rénovation des bâtiments de la Communauté de Communes Val de Gray (CCVG) sont en cours. Après avoir rénové le Cinémavia, c'est au tour de la salle multi-média et le siège de l'Office de tourisme, et d'autres structures de services liées plus particulièrement aux jeunes (BIJ...). La mairie de Gray souhaite sécuriser le trottoir et réaliser conjointement avec la CCVG un parvis permettant de sécuriser au mieux les piétons utilisant cet espace. D'autres travaux consistent à modifier la route pour réduire la vitesse des véhicules et la sécuriser par un plateau traversant. Les travaux se dérouleront à partir de juillet 2015. L'estimation est de **20.706 € HT** et de **8.751 € HT** soit un total de **29.457 € HT**
- **Sécurité rue de l'Arsenal** : Il convient d'aménager les trottoirs en créant des arrêts minutes afin de sécuriser les déposes des élèves du lycée Cournot. C'est une forte demande de l'établissement. Les travaux se dérouleront à partir de juillet 2015. L'estimation est de **7.582 € HT**.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Dépenses :
 - Devant le bâtiment MAVIA : 29.457 € HT
 - Rue de l'Arsenal : 7.582 € HT
 - Total des dépenses : 37.039 € HT**
- Conseil général 70 – Amende de police (25%) : 3.750 €

Autofinancement (75%)	: 33.289€
Total des recettes	: 37.039 €

Le dossier a été transmis le 13 mars 2015 à l'unité Territoriale du Conseil Général.
Mr DEVAUX demande si un passage rue de la libération est bien pris en compte.

Denis BARI explique qu'un est prévu, mais un autre peut se faire. Il complète en précisant que dans la rue de l'arsenal sera réalisé un espace arrêt minute en empiétant, avec l'accord du Conseil Général sur la chaussée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** *ce plan de financement*
- **AUTORISE** *Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police et bordures de trottoirs.*

CM/2015/03/11

AFFAIRES FINANCIERES

ECLAIRAGE STADE MUNICIPAL – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Matthieu ROUSSELET, *Adjoint au maire délégué aux sports et aux animations extérieures* explique que des travaux d'éclairage au stade municipal sont nécessaires afin d'être aux normes de la Fédération en qualité. Le projet consiste à changer les projecteurs avec une homologation E5. Les travaux se dérouleront à partir de juillet 2015. L'estimation est de **19.771,10 € HT**.

Le plan de financement serait le suivant :

- Conseil Général 70 – Equipements sportifs – E32 (25%) : 4.942,77 €
- Autofinancement (75%) : 14.828,33 €

Jean-Claude GULOT demande s'il reste encore beaucoup d'équipes sur ce stade ?

Mathieu ROUSSELLET explique qu'il y a 3 équipes de vétérans les vendredis soirs et l'Espérance ARC/GRAY joue certains soirs en équipes de jeunes.

Jean-Claude GULOT pense qu'il n'y a plus grand monde qui joue sur ce stade.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** *ce plan de financement*
- **AUTORISE** *Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police.*

CM/2015/03/12

AFFAIRES FINANCIERES

RENOVATION ET MISE AUX NORMES TENNIS

Monsieur Matthieu ROUSSELET, *Adjoint au maire délégué aux sports et aux animations extérieures* explique que les terrains de tennis couverts nécessitent une réhabilitation, notamment avec une mise aux normes de l'électricité et l'installation de l'éclairage en basse consommation.

Mais le projet se complète par la réfection de la résine sur deux courts. Le Tennis Club de Gray va, quant à lui, rénover la partie Club house. Les travaux se dérouleraient à partir de juillet 2015.

Les travaux éclairage sont estimés à **16.000 € HT.**

Les travaux de remise aux normes sont estimés à **10.000 € HT.**

Les travaux de résine sur les deux terrains sont estimés à **14.000 € HT.**

TOTAL : 40.000 € HT

Le plan de financement serait le suivant :

Conseil Général 70 – Equipements sportifs – E32 (25%)	: 10.000 €
- Apport du tennis Club	: 10.000 €
- Autofinancement (50%)	: 20.000 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** ce plan de financement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des équipements sportifs.

CM/2015/03/13

AFFAIRES FINANCIERES – MULTI ACCUEIL

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de reprendre cette délibération prise lors du dernier conseil.

Suite au changement de situation familiale de monsieur **Xavier BERGEROT**, la facture 1455048 de l'exercice 2014 pour un montant de **250.66 €** est erronée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **ANNULE** le titre 1086 du bordereau 85
- **EMET** un mandat au compte 673 pour régulariser l'écriture

CM/2015/03/14

AFFAIRES FINANCIERES

SUBVENTION AMICALE ANCIENS MARINS DE GRAY

Jocelyne DEBELLEMANIERE, adjointe au maire déléguée à l'état civil informe l'assemblée que l'Amicale des Anciens Marins de Gray organisera une remise de diplômes pour une quinzaine de jeunes étudiants formés à la préparation militaire de la marine le samedi 30 mai 2015 à Gray.

Au cours de cette journée, une cérémonie au monument aux Morts de Gray est organisée avec un vin d'honneur et un repas dans un restaurant graylois. L'association attend environ 300 personnes.

Pour l'aider dans cette démarche, l'adjointe propose à l'assemblée d'allouer une subvention exceptionnelle de **450 €** qui couvrira les frais de restauration des 15 jeunes

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 450 € à l'association grayloise
- **PRELEVE** cette somme sur le compte 6574

CM/2015/03/15

AFFAIRES FINANCIERES
SUBVENTION FESTIVAL ROLLING SAONE

Le projet de budget et le courrier d'accompagnement sont distribués à chaque conseiller.

Jean-Claude GULOT demande pourquoi ces documents n'ont pas été distribués avec les convocations.

Le Maire invite à le regarder maintenant, pas d'obligation à le faire passer avant.

Monsieur Franz Thomas, Adjoint au maire délégué à la culture et au patrimoine rappelle que le festival ROLLING SAONE est un événement majeur dans notre ville et au-delà de la région Franche-Comté.

L'association Rolling Saône, présidée par Monsieur Pierre-Yves CHANNAUX a sollicité auprès de la Ville de Gray une aide financière de **20.000 €**.

A l'appui de cette demande en date du 13 janvier 2015, l'association a adressé un budget prévisionnel.

Au vu de la demande, et compte-tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé d'accéder à cette demande de subvention.

Jean-Claude GULOT dit à Monsieur le Maire qu'il doit lui rappeler ses engagements de baisser le budget de ROLLING SAONE cette année et de passer à deux l'année prochaine. C'est un engagement pour lui qui n'est pas tenu.

Le Maire explique qu'il était décidé lorsqu'il était président de maintenir le budget vers 520.000 €. Au vu des invités avec le nouveau président, il a été décidé de renforcer la technique et surtout la sécurité, c'est la raison pour laquelle le budget prévisionnel passe cette année à 625000 euros. Les têtes d'affiche n'avaient pas à la signature un tel aura national, il est primordial que la technique et la sécurité soit renforcée. Le Maire explique qu'un budget prévisionnel n'est pas un compte d'exploitation, tout comme un Budget primitif et un compte administratif. Le prévisionnel annonce le maximum, tout en étant hors de question que les collectivités soient sollicitées en plus.

Jean-Claude GULOT craint qu'années après années le budget augmente.

Le Maire explique qu'en France, tous les festivals ne repartent pas, car grand nombre de festivals ont leur financement par les aides publiques. Rolling Saône obtient 10 % de son financement par les aides publiques, et si celles-ci baissent, le festival pourra continuer.

Hicham NAJI dit que le festival NO LOGO n'a aucune subvention.

Le Maire explique que ce festival est une présentation des artistes par les producteurs, et aucune prestation n'est payée. La ville de GRAY aide ROLLING SAONE comme autres associations, il rappelle que le festival VOIX-LA est aidé à 25.000 €. En cas de mauvais temps, les risques de l'échec du festival incombent à l'association pas à la ville, car le festival n'est pas à l'abri de mauvaises conditions climatiques.

Jean-Claude GULOT dit qu'il s'aperçoit que les promesses ne sont pas tenues.

Le Maire dit que c'est important que ce festival existe et qu'il faut en parler de façon constructive.

Jean-Claude GULOT dit qu'il n'est pas contre le festival, mais constate une dérive et affirme que beaucoup s'inquiètent.

Frantz THOMAS interroge sur le risque pour la ville.

Jean-Claude GULOT dit que le risque c'est qu'à la fin la ville finira par payer.

Frantz THOMAS affirme que les festivaliers payent les concerts, et que les aides de la ville permettent d'avoir des affiches.

Jean-Claude GULOT parle des aides pour équilibrer le budget.

Frantz THOMAS invite Jean-Claude GULOT à créer un évènement d'envergure pour la ville et il l'aidera.

Jean-Claude Gulot s'interroge sur la mise en place du panneau publicitaire sur le rond-point du 4 Septembre et demande qui finance ?

Monsieur le Maire explique que c'est l'association Rolling-Saône qui paie le panneau d'un montant de 300euros.

Marie BRETON explique qu'elle souhaitait que la ville prenne en charge la totalité de ce panneau publicitaire, mais le Maire n'a pas voulu.

Anne-Laure FLETY informe que la Région a passé sa subvention de 22.000 € à 40.000 €. Beaucoup de festivals ne repartent pas et les enveloppes ne sont pas consommées, et ça bénéficie au bassin graylois. Elle se dit surprise que la DRAC ne participe pas au festival. Elle soutient ce festival de qualité tout disant au président de raison gardée.

Jean-Claude GULOT souhaite une maîtrise pour ne pas aller à la dérive.

Le Maire affirme que le curseur des dépenses ira vers le bas non vers le haut, mais aucune économie ne sera faite sur la sécurité.

Matthieu ROUSSELET interpelle Jean-Claude GULOT sur la dérive annoncée, mais il tient à rappeler que les achats auprès des fournisseurs, l'hébergement, la restauration sont autant de retombées sur l'économie du graylois, sans parler des 15.000 € consommés par les festivaliers.

Hicham NAJI demande si ces retombées sont de 70.000 € ou 90.000 €. Le chiffre semble différé.

Frantz THOMAS rappelle que c'est 70.000 € ou 90.000 € selon le rayon autour du festival.

Christophe LAURENÇOT et Matthieu ROUSSELET, membre du CA de ROLLING SAONE, quittent la salle et ne prennent pas part aux votes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **par 19 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (C. DUBAN, M. PAQUIS, Ch. VERHILLE, H. NAJI et J-CI. GULOT)**

- **ACCORDE** à l'association Rolling Saône une subvention de 20.000 € pour le festival 2015. Cette somme sera imputée à l'article 6574
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires

CM/2015/03/16

RESSOURCES HUMAINES
PROTECTION FONCTIONNELLE DU MAIRE

Madame Marie BRETON, *Adjointe au maire déléguée à l'administration générale et aux travaux* informe l'assemblée que le Maire a sollicité la protection fonctionnelle de la Mairie.

En effet, la collectivité publique est tenue d'accorder sa protection aux élus dans le cas où ils font l'objet d'agressions dans le cadre de leur mandat. Une plainte a été déposée le 18 novembre 2014.

Cette protection consiste principalement à prendre en charge les frais d'avocat de l'élu.

Il est précisé qu'une déclaration a été faite auprès de l'assureur de la collectivité, qui prend en charge cette affaire au titre du contrat « responsabilité civile et protection juridique ».

Hicham NAJI demande ce qu'il s'est passé.

Le Maire explique qu'il a reçu des menaces de mort. Un individu a téléphoné pour promettre dans la journée de mettre sa menace à exécution.

Hicham NAJI déplore ce qu'il s'est passé, mais aurait aimé être informé, ainsi que son groupe.

Le Maire explique qu'il ne peut pas communiquer sur cette affaire. Nul n'est à l'abri, et la protection est valable pour tous les élus.

Jocelyne DEBELLEMANIRE explique qu'elle tient la permanence du MAIRE et affirme qu'elle voit des personnes des fois inquiétantes.

Hicham NAJI recommande que le Maire ne prenne pas part au vote.

Le maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **ACCORDE** la protection fonctionnelle telle que sollicitée

CM/2015/03/17

AFFAIRES CULTURELLES
RENOUVELLEMENT CONVENTION UDAF

Monsieur Frantz THOMAS, *Maire-Adjoint chargé de la culture et du patrimoine*, rappelle au Conseil que la Ville est devenue en 2010 partenaire de l'UDAF 70/ Ligue de l'enseignement / FOL de Haute-Saône dans le cadre de l'opération nationale « Lire et faire lire » qui favorise le développement des pratiques de lecture auprès du jeune public.

Une bénévole intervient un mercredi par mois à la bibliothèque municipale pour lire des contes et des histoires à des groupes d'enfants originaires de Gray et de la Communauté de communes.

La convention liant la Ville de Gray et l'UDAF 70/ Ligue de l'enseignement / FOL de Haute-Saône arrivant à expiration, son renouvellement est souhaité afin de prolonger les effets positifs de cette action et de favoriser la rencontre du jeune public avec l'épanouissement culturel à travers le monde du livre.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **DÉCIDE** de pérenniser cette action en ratifiant la convention 2015 mentionnée ci-dessus

CM/2015/03/18

AFFAIRES CULTURELLES
DESHERBAGE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur Frantz THOMAS, *Maire-Adjoint chargé de la culture et du patrimoine*, rappelle au Conseil que les bibliothèques municipales doivent proposer au public des collections en bon état, renouvelées, fiables, attractives et en phase avec l'actualité éditoriale. Le maintien à niveau des collections impose dans toutes les bibliothèques publiques de prêt des opérations dites de désherbage – révisions des fonds – qui visent à retirer des rayons des ouvrages défraîchis, détériorés, sales, ou dont les informations sont périmées ou encore non pertinentes.

Conformément au Code général des Collectivités Locales, et notamment les articles qui régissent les modalités de désaffectation et d'aliénation des biens du patrimoine communal, des critères définissant les modalités d'élimination des ouvrages n'ayant plus leur place au sein des collections municipales doivent être définis : mauvais état physique, contenu manifestement obsolète, ouvrages non empruntés depuis longtemps. Les dés herbages ne concernent pas le fonds local.

Il est proposé que les ouvrages éliminés soient ou revendus au prix de 1 € l'unité et/ou proposés à des associations ou institutions (maisons de retraite, hôpitaux...) ou encore à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler. L'élimination des ouvrages dés herbés du fonds de prêt sera mentionnée dans un procès-verbal et les documents dés herbés seront annulés sur les registres d'inventaire de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le dés herbage de la bibliothèque et ses différentes modalités

CM/2015/03/19

AFFAIRES SCOLAIRES
PROJET SPECIFIQUE ECOLE DES PERRIERES

Madame Anne-Laure FLETY, *Adjointe au maire déléguée à la petite enfance et à la réussite éducative*, sollicite une subvention pour la maternelle des Perrières concernant un projet spécifique sur le thème « la ferme aventure à la Chapelle des Bois (88) ». Ce projet concerne les 2 classes d'écoles soit 30 enfants.

➤ **Objectif :**

Vivre ensemble : participer à la vie collective, découverte du monde et travail sur les sens

➤ **Financement :**

- Animation : 6 € X 30 enfants = 180 €
- Transport en bus = 600 €
- Subvention mairie = 350 €
- Coopérative scolaire = 430 €

Cette subvention sera prise sur l'article 6574 du budget de l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **ATTRIBUE** une subvention de 350 € à la maternelle des Perrières

Questions diverses

- **La commission communale des impôts directs (CCID) : Martine PAQUIS** demande comment est composée la CCDI et si, comme avant, il fallait être nommé.

Jocelyne DEBELLEMANIERE explique que le maire a présenté 16 noms de titulaires et autant de suppléants, et c'est le Directeur Départemental des Finances Publiques qui nomme 8 titulaires et 8 suppléants. La première réunion a lieu le 1^{er} avril 2015.

- **Le sens de la rue GAMBETTA : Jean-Claude GULOT** demande d'où vient le projet du changement de sens de la rue GAMBETTA ?

Le Maire a reçu une proposition de 68 commerçants indiquant leur idée de changer le sens. Après avoir étudié cette proposition avec les Services Techniques et la municipalité, nous avons officialisé le changement de sens pour le 13 avril. Il est intéressant de pouvoir faire participer dans une démarche constructive les commerçants.

Jean-Claude GULOT demande si il y a un tourne à gauche ?

Le Maire indique qu'il n'y a pas de tourne à gauche et qu'un stop sera marqué au bout de la rue pour freiner la vitesse.

- **Anne-Laure FLETY** informe de la semaine de la Petite Enfance du 20 au 24 avril, avec un spectacle le 22 avril à 10h et un autre le 24 avril à 15h. L'information sera donnée aux conseillers municipaux. Les spectacles sont ouverts dès les deux ans.

Fin de séance à 20h05